

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/4133  
9 décembre 1958  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 9 décembre 1958  
à la 842ème séance

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies,  
présentée par la République de Guinée,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République de Guinée comme  
membre de l'Organisation des Nations Unies.